

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUIN 2014**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 juin 2014 dans la salle des fêtes de la commune de Crozant , sous la présidence de Laurent Daulny, Président, sur convocation adressée le 05 juin 2014

Le président accueille Gérard Delafont, président du Syndicat Mixte du Pays Ouest Creuse (POC) et Ellie Lesur, chef de projet : le président et son conseil syndical a en effet souhaité qu'une présentation de la structure soit faite sur les 3 territoires qui composent le POC (comcom de Bénévent-Grand Bourg, comcom du Pays Sostranien et comcom du Pays Dunois) afin que tous les conseillers communautaires soient informés du rôle du Pays, des actions et du bilan de la précédente mandature et de l'importance de l'implication des élus communautaires pour l'élaboration de la prochaine convention territoriale 2015-2020. Les axes des projets qui pourront s'y inscrire sont présentés. Le Président donne le calendrier dont les premières étapes (définition de la stratégie territoriale et contractualisation) auront lieu de septembre à décembre 2014

Le Président remercie Gérard Delafont et Ellie Lesur pour cette présentation. Il passe à l'ordre du jour.

### **Décisions prises par délégation**

La liste des décisions prises par délégation est distribuée aux conseillers communautaires. Le conseil communautaire, prend acte de ces décisions.

### **Domaine Finances**

#### Répartition du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal)

Le territoire est bénéficiaire de ce fonds à hauteur de 165 343 €. L'enveloppe est répartie entre la comcom : 64 301 € (en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale) et les communes : 101 042 €. La part revenant aux communes est répartie en prenant en compte l'insuffisance de potentiel financier par habitant (ce sont les communes les plus défavorisées au regard de ce critère qui perçoivent plus). Le conseil communautaire a la possibilité de choisir d'autres critères de répartition (décision à la majorité des 2/3) ou une répartition libre (décision à l'unanimité).

H. Faivre vice présidente en charge de l'Economie et des Finances présente la proposition de la commission Finances : la comcom conserve la part qui lui est affectée et l'enveloppe attribuée aux communes est partagée en parts égales (ce principe a été appliqué en 2013)

Après débat, il est procédé au vote : 8 conseillers se prononcent contre le partage en parts égales : Considérant qu'il faut l'unanimité pour une répartition libre, c'est donc la répartition de droit qui s'appliquera.

#### Demande de fonds de concours de la commune de Chéniers pour fonctionnement de La Tuilerie de Pouligny

Le conseil accepte à l'unanimité la demande présentée par le conseil municipal de Chéniers pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 € compte tenu de l'intérêt de cet équipement pour le développement touristique du territoire.

#### Constitution de la Commission Intercommunales des Impôts Directs (CIID) : information sur la composition : représentants des communes

Le président indique que les modifications relatives aux bases de CFE sont soumises à la CIID et qu'une nouvelle commission doit être constituée après le renouvellement des conseils communautaires.

Pour la composer, il faut présenter à la DDFIP une liste de 20 personnes titulaires et 20 suppléants sur proposition des communes membres. 10 titulaires et 10 suppléants seront retenus par la DDFIP. Il invite les élus de chaque commune à transmettre leurs propositions dès que possible.

## **Domaine Intercommunalité**

### **1 - Syndicat mixte des 3 lacs :**

#### **- Convention tripartite pour la répartition des emprunts**

Le conseil accepte à l'unanimité le projet de convention tripartite (entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la Communauté de Communes du Pays Dunois et la Commune de Champsanglard) établie pour la répartition des emprunts du syndicat (calcul d'une soule à percevoir ou verser, à partir de la clé de répartition déjà définie)

- **Biens indivis** : ils ont fait l'objet d'un partage équitable entre les 3 collectivités concernées lors d'une réunion du syndicat mixte. Le conseil approuve cette répartition.

#### **- Convention de gestion avec les communes du Bourg d'Hem et de la Celle Dunoise**

La dissolution du syndicat ne présentant plus d'obstacle du fait de l'accord sur la répartition des emprunts, il est possible maintenant de donner suite à la délibération du 14 mars 2014 qui prévoyait de confier aux communes de La Celle Dunoise et du Bourg d'Hem la gestion des équipements du syndicat mixte des 3 Lacs devenant propriété de la communauté de communes.

Le projet de convention, étudié en commission Finances, est distribué. Il est adopté à l'unanimité

#### **- Remboursement de la participation au SM des 3 lacs pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014**

La participation payée au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2014 (couvrant notamment les annuités d'emprunts jusqu'au 30.06) sera remboursée par les communes, celles-ci encaissant l'intégralité des recettes au titre de la gestion 2014.

### **2 - Problématique de la salle polyvalente de Chéniers, propriété de l'ex comcom des 2vallées**

Le Président rappelle que le conseil communautaire dans sa séance de décembre 2013 s'est prononcé pour que cet équipement reste affecté à la population pour laquelle elle a été construite.

La comcom des Portes de la Creuse en Marche ne souhaitant pas conserver cet équipement, mais ayant par ailleurs refusé la proposition de rachat de la commune de Chéniers, M. le Préfet souhaite qu'un accord soit trouvé par négociation entre les collectivités concernées.

Après délibération, le conseil communautaire estime que le montant du rachat devrait logiquement s'élever au capital restant dû.

En conséquence et afin de sortir de l'impasse, le Conseil Communautaire appuie la proposition de rachat de cette salle par la commune de Chéniers au prix du capital de l'emprunt contracté restant dû et propose d'aider la commune à l'acquisition du bâtiment par le biais d'un fonds de concours.

## **Domaine Jeunesse**

### **Accueil des enfants à St Sébastien et transport vers le Centre de loisirs à Dun le Palestel durant les vacances scolaires**

Suite à la demande des parents d'élèves de Saint Sébastien, la commission jeunesse a examiné la possibilité de remettre en place une garderie matin et soir à St Sébastien et un transport entre l'école de St Sébastien et le Centre de loisirs de Dun le Palestel, durant les vacances scolaires, service existant entre 2007 et 2009. Le conseil, à l'unanimité, accepte de remettre en place ce service dans les mêmes conditions à compter des vacances d'été 2014

Gérard Delafont précise qu'il y aura un besoin similaire les mercredis midi durant le temps scolaire. Les parents vont avoir des difficultés à trouver des modes de garde sur des demi-journées et un transport des écoles vers l'ALSH devra être étudié.

Le Président explique qu'il faudra aussi résoudre le problème des repas, la Principale du collège l'ayant informé que le collège ne pourrait plus assurer les repas des enfants fréquentant l'ALSH du fait de la modification de l'horaire de départ des cars de transport scolaires, modification consécutive à la mise en place des rythmes scolaires.

### **Rythmes scolaires**

Le Président explique que sur le territoire du Pays Dunois, les communes ont gardé la compétence scolaire. Elles ont donc la compétence pour gérer le temps périscolaire. Afin de gérer ces nouvelles activités, certaines communes ont souhaité se regrouper autour d'un projet commun et d'autres pas.

Le président rappelle que la dotation de l'Etat sera versée directement aux communes. Aussi, il estime que le cofinancement envisagé par le conseil communautaire du 30 septembre 2013 n'a pas lieu d'être et que chaque commune doit prendre en charge les frais inhérents aux activités/garderie liés à l'aménagement des rythmes scolaires sur son propre territoire.

Après discussion, il est procédé au vote (les conseillers communautaires du Bourg d'Hem ne prennent pas part au vote puisque les enfants de leur commune vont à l'école de Bonnat)

- Contre une participation de la comcom : 17
- Pour une participation de la comcom : 5
- Abstentions : 8

## **Domaine statutaire**

### **Délégations d'attribution au Président**

Le conseil communautaire autorise les délégations au Président telles que présentées dans le projet de délibération joint à la convocation.

## **Domaine Economie**

### **Le point sur l'aménagement numérique**

Hélène Faivre informe le conseil de l'avancée du projet : ERDF procède actuellement à l'enfouissement de lignes de moyenne tension sur St Sébastien, Maison Feyne, Crozant et La Chapelle Balouë. Il est nécessaire de profiter de ces travaux pour enfouir les fourreaux pour la fibre optique. Suite à la réunion d'ERDF, le Président a contacté DORSAL pour proposer de mettre les fourreaux en même temps. Dorsal a donc demandé directement à l'entreprise travaillant pour ERDF le chiffrage. 15% seront à la charge de la Communauté de Communes soit 63 000 €. L'accord a été donné à DORSAL.

## **Domaine Tourisme**

### **Adhésion ADRT « La Creuse – Etre libre »**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adhérer à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique, compte tenu de l'intérêt des actions développées par celle-ci pour le développement touristique du territoire.

**Adhésion asso « Welcome en limousin »** : cette adhésion permettra de faire connaître l'Hôtel Lépinat aux voyageurs de l'Aéroport International de Limoges. Le conseil, à l'unanimité, accepte d'y adhérer.

## **Domaine Personnel**

Déroulement de carrière : Il est créé un poste d'attaché principal au titre de l'avancement de grade.

La séance est levée à 21 heures

A l'issue de la séance, le Président invite les conseillers à aller visiter l'Hôtel Lépinat.